Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20120316-0000009300-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/03/2012
Réception par le Prefet : 19/03/2012
Publication : 23/03/2012

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP-2012-3-3-4
Séance du vendredi 16 mars 2012

CAMPAGNE 2011 - 2012 DE FORMATION A LA SECURITE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2011-5-3-11 du 7 décembre 2011 relative au vote du Budget Primitif 2012,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la participation du Conseil Général du Haut-Rhin à la campagne annuelle de prévention dans les collèges ;

- approuve le subventionnement de cette campagne au taux de 50 %, le reste étant pris en charge par la FNTV Alsace ;

- accorde à la FNTV Alsace une subvention de 2 167,00 € à prélever sur le programme A791, chapitre 65 – nature 6574 – fonction 81 «schéma des transports publics».

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions